

# **PROCEDURE D'ADMISSION**

## **RÉSIDENCE DE LA GRANGE AUX BOIS**

31, rue du Stade 91330 YERRES 01.69.48.88.88



**609.76€ / mois charge comprise loyer 2023**  
**Conventionné APL pour l'allocation logement**

### **Résidence des Personnes Agées « La Grange au Bois »**

La Résidence « La Grange au Bois » a été créée en 1983 et réhabilitée en 2011

La résidence autonomie est située dans une zone verdoyante, à proximité du parc Caillebotte et des commerces elle propose 63 studios de 37m<sup>2</sup> chacun (dont 6 logements aménagés PMR) et 3 chambres d'hôtes, tous les studios sont pourvus d'une cuisine, d'une salle de bain avec douche et WC, d'un grand séjour avec placard, prises de téléphone/Internet et de télévision, d'un balcon ou d'une terrasse, les résidents aménagent avec leurs mobiliers, bâtiment sécurisé, vidéosurveillance reliée à la Police Municipale 24h/24h, barrière automatique à l'entrée).

Le CCAS a passé une convention avec la résidence SOFIA maison médicalisées privés afin d'assurer un service d'astreinte de nuit week-end et jour fériés et un service de restauration le midi.

### **Quelles sont les conditions d'admission ?**

Etre âgé d'au moins 60 ans et totalement autonome en possession d'une grille AGGIR (grille de dépendance 5 ou 6) de moins de 6 mois.

Etre yerrois ou ayant de la famille habitant la commune

Retrait du dossier auprès de la RPA sur rendez-vous avec la présence du futur résident obligatoire, visite des locaux, dépôt du dossier dans le mois qui suit le retrait.

Le dossier sera ensuite examiné en commission quant à la recevabilité de la demande et la personne inscrite sur liste d'attente, elle sera rappelée quand une place se libère.

### **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR**

- 1 Carte d'identité copie recto-verso**
- 2 Avis d'imposition année en cours**
- 3 Justificatifs de retraite et complémentaire année en cours**
- 4 Justificatif de domicile (électricité, eau....)**
- 5 3 dernières quittances de loyer ou attestation de l'hébergeur**
- 6 Justificatif de la vente du bien immobilier**
- 7 Grille A.G.G.I.R. établie par le médecin traitant autonomie GIR 5-6 de moins de 3 mois**
- 8 Photo d'identité récente**